
OCDE

**QUATRIEME FORUM SUR LA GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE
EN AFRIQUE**

—————

TABLE RONDE SUR LA FORMULATION
ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE
STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE DANS UN
CONTEXTE MARQUE PAR L'EVOLUTION DES
CONDITIONS D'EMPRUNT

DELEGATION DE LA COTE D'IVOIRE

Paris, du 26 au 27 novembre 2009

Sommaire

1^{ère} partie : la situation actuelle de la Côte d'Ivoire en matière de stratégie de gestion de la dette

- a) Introduction
- b) Scénarios macroéconomiques
- c) Options de la stratégie

2^{ème} partie: les perspectives en matière de stratégie de gestion de la dette:

- a) Les principales insuffisances relevées en matière de gestion de la dette
- b) Les réformes prévues pour corriger ces insuffisances

Conclusion

1^{ère} partie: La situation actuelle de la Côte d'Ivoire en matière de stratégie de gestion de la dette publique

1- Introduction

- Sortie de la crise et normalisation progressive de la situation socio-politique.
- Après une bonne exécution du programme AUPC (Assistance d'Urgence Post-Conflict), la CI a conclu avec les IBW un programme économique et financier appuyé par la FRPC (Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la Croissance) avec l'atteinte du point de décision de l'Initiative PPTE le 27 mars 2009.
- La performance des politiques et institutions de la CI mesurée CPIA donne 2.55 en 2007 (la moyenne des trois dernières années: 2.5)

Introduction (suite...)

- la stratégie d'endettement vise la mise en cohérence et la coordination entre les politiques macroéconomiques et la politique d'endettement tout en veillant au maintien de la soutenabilité de la dette publique afin de prévenir de nouvelles crises d'endettement dans nos états

2- SCENARIOS MACROECONOMIQUES

	Moyenne		Projection						
	Historique		2008-2013		2014-2027			Moyenne	
	1998	2007	2008	2013	2014	2027	2014-2027		
Hypothèses clés macroéconomiques									
Taux de croissance du PIB réel (en pourcent)	...	1,5	0,8	2,3	5,6	4,2	5,0	5,0	5,0
Recettes publiques (à l'exclusion des dons, en pourcentage du PIB)	18,4	19,2	17,5	18,8	18,8		19,0	20,4	19,7
Déficit primaire	-1,0	-1,1	0,0	-7,6	-0,6	0,2	1,6	1,2	
Exportations	...	53,5			37,7			23,1	...
Importations	...	43,7			30,5			21,7	...
Investissements directs étrangers, net (négatifs = entrée de capital)	-3,0	-2,0	-2,5	-2,0	-1,8		-1,7	-1,2	-1,5
Dettes du secteur public	95,3	82,4		74,2	46,8	39,5	35,1		
Dettes extérieures (nominale)	87,3	72,7		63,9	42,2		38,9	25,9	
Allègement de dette (PPTE et autres allègement)	0,0	0,0		3,7	0,0	0,0	0,0		
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en pourcent)	58,7	35,8	48,5	35,7	34,9	36,0

1- Options de la stratégie

Types de créanciers	Part relative en %	Termes indicatifs (moyennes)				
		Taux d'intérêt	Commission d'engagement	Différé	Maturité	Élément-don
Dette Extérieure	85,0	En pourcentage		Années	En pourcentage	
Prêts projets	60,2					
- Multilatéraux concessionnels (IDA-FAD)	22,2	0,75	0,50	10	40	64,3
- Autres Multilatéraux	2,7	0,50	0,00	10	40	41,1
- Bilatéraux concessionnels - Club de Paris	35,0	2,4	0,00	7	21	35,0
- Bilatéraux concessionnels - Hors Club de Paris	0,3	1,00	0,00	5	20	35,0
Prêts programmes	24,8					
- Multilatéraux concessionnels (IDA-FAD)	24,8	0,75	0,00	10	40	61,5
Dette Intérieure	15,0					
- Obligations du Trésor	15,0	6,50		2,0	3	
TOTAL	100,0					

Options de la stratégie

- La mobilisation des ressources pour couvrir les besoins d'endettement devrait privilégier les financements concessionnels extérieurs et les financements intérieurs non bancaires
- Le déficit budgétaire de base sera financé à partir des dons budgétaires : il s'agira de rechercher d'avantage de dons pour couvrir le déficit de base et utiliser le surplus pour augmenter les dépenses en capital financées sur ressources intérieures
- Dans le cadre de la mise en œuvre du programme soutenu par la FRPC, des allègements en termes de services et de stocks ont été accordés.

Compte tenu du fait la CI a conclu un programme économique et financier avec les institutions de Brettons Wood en mars 2007, programme soutenu par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), elle ne doit privilégier que des financements extérieurs concessionnels. Cependant le pays a eu par le passé, une tradition d'émission de titres sur le marché monétaire et financier . Pour rappel, la CI a émis son premier emprunt obligataire depuis 1959 et depuis lors, elle a émis chaque année sur le marché national (jusqu'en 1997), puis sur le marché régional (UEMOA), au moins un emprunt obligataire. Cependant, les principaux instruments de financements auxquels elle a eu recours récemment sont les suivants:

LES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE FINANCEMENT INTERIEUR:

Ces instruments sont les suivants:

- L'emprunt obligataire
- Les bons du trésor
- Les obligations du trésor

Dans quelle situation la CI a souvent eu recours à ces instruments financiers?

La CI a recouru à ces instruments lorsqu'elle s'est trouvée en difficultés avec les bailleurs classiques (les institutions de Bretton Wood), comme en 2002 suite à la crise politico-militaire. Le pays s'est alors vu obliger de rechercher d'autres sources de financement, notamment sur le marché financier et monétaire régional et auprès des fonds arabes (BID; fonds koweïtien; fonds saoudien....)

- L'option retenue à partir de 2009 est d'émettre chaque mois un bon de trésor de 10 milliards de FCFA de février jusqu'à fin novembre.
- A la fin du 1^{er} trimestre, la CI a émis un bon de trésor à 6 mois d'une valeur de 30 milliards.
- A la fin du premier semestre, elle a émis un emprunt obligataire de 90 milliards sur 5 ans au taux de 6.95%.
- Dans le dernier trimestre de l'année, elle émet une obligation du trésor à 1 an d'une valeur de 60 milliards de FCFA.

2^{ème} Partie: PERSPECTIVES EN MATIERE DE STRATEGIE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE EN CI

■ Perspectives découlant de :

- ✓ La publication en mars 2001 des normes et standards internationaux en matière de gestion de la dette publique par les institutions de Bretton Wood ; puis de leur appropriation et leur adoption par le Pôle Dette (institution de renforcement des capacités en matière de gestion de la dette en Afrique du Centre et de l'Ouest)
- ✓ missions d'appui institutionnel conduit par le Pôle Dette dans les Etats de la zone franc: celles-ci ont révélées que les principales insuffisances relevées en matière de gestion de la dette publique se concentrent au niveau du cadre juridique et institutionnel.

I- LES PRINCIPALES INSUFFISANCES DU CADRE DE GESTION DE LA DETTE

Il est ainsi apparu d'une manière générale selon des missions d'évaluation du cadre de gestion de la dette publique effectué par le Pôle Dette , que le cadre juridique en vigueur était inadapté si l'on tient compte des exigences relatives à une bonne maîtrise de l'endettement public et à une gestion moderne et optimale de la dette. Ces insuffisances tiennent notamment à;

- L'absence de coordination entre les politiques de gestion de la dette avec les politiques macroéconomiques notamment les politiques monétaires et budgétaires
- L'absence d'une politique d'endettement laquelle devrait être déclinée en stratégie annuelle de gestion de la dette

II-LES REFORMES PREVUES POUR AMELIORER LE CADRE DE GESTION DE LA DETTE

Ces réformes visent principalement à permettre l'appropriation des standards internationaux de gestion de la dette publique à travers les principaux points suivants :

- La définition uniforme du champ de la politique d'endettement public : celui-ci couvre les emprunts intérieurs et extérieurs contractés directement par l'Etat, les emprunts intérieurs et extérieurs contractés par les démembrements de l'Etat et les emprunts publics et privés garantis par l'Etat et ses démembrements ;
- l'obligation relative à l'élaboration des politiques nationales d'endettement public : chaque Etat membre sera tenu de mettre en place une politique d'endettement public fixant les orientations globales en matière d'emprunts publics intérieur et extérieur et de gestion de la dette publique. Ces orientations détermineront une stratégie permettant de s'assurer que le niveau et le rythme de croissance de la dette sont soutenables

LES REFORMES PREVUES DANS LE CADRE DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE

- En outre, les stratégies nationales d'endettement public seront consignées dans un document annexé à la Loi de finances et comportant les indications minimales telles que la justification de l'emprunt, les termes indicatifs des nouveaux emprunts, le profil de viabilité de la dette publique pour les quinze années à venir. Cette annexe fera partie intégrante de la loi de finances ;
- l'obligation faite aux Etats de définir et de veiller au respect des compétences des administrations et organismes intervenant dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi de la politique d'endettement public afin d'éviter les doublons de fonctions et les conflits de compétences ;
 - l'obligation faite aux Etats de prendre les mesures nécessaires pour garantir la transparence du processus d'endettement public, assurer la disponibilité, l'accessibilité, la qualité et la conservation des données et des informations relatives à la dette publique ;

LES REFORMES PREVUES DANS LE CADRE DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE

- **l'obligation faite aux Etats de prendre les mesures nécessaires en vue d'organiser la coordination de la politique d'endettement public avec les politiques macroéconomiques en mettant en place une structure de coordination dans les conditions (attributions et compositions) prévues par le Règlement communautaire ;**
- l'obligation faite aux Etats membres de désigner une autorité unique qui sera seule compétente pour conduire les négociations et signer les conventions d'emprunts publics et tous les autres accords relatifs à la dette de l'Etat ainsi que les conventions de garanties octroyées par l'Etat à ses démembrements ou à des tiers.

Conclusion

La mise en œuvre effective de la politique d'endettement à long terme et la poursuite d'une stratégie financière prudente privilégiant la mobilisation des dons, des emprunts extérieurs concessionnels et des emprunts intérieurs exclusivement réservés au financement des projets hautement rentables devraient permettre de maintenir la dette publique à un niveau soutenable.

Conclusion

Par ailleurs, le retard dans la mise en œuvre du programme de sortie de crise et un retournement des cours du cacao en liaison avec la crise économique et financière mondiale pourrait entraîner une importante volatilité de l'économie, laquelle pourrait accentuer la pression sur la viabilité de la dette extérieure.

■

**Merci de votre
aimable attention**